SE-UNSA
Section départementale du Vaucluse
5 rue Favart 84000 AVIGNON
04 90 82 36 60
84@se-unsa.org

Avignon, le 8 novembre 2014

Objet : récupération des heures des titulaires remplaçants

Monsieur le Directeur Académique des services de l'éducation nationale,

Nous avons pris connaissance de votre note de service du 16 ocotbre, publiée le 6 novembre, concernant le service des titulaires remplaçants.

Vous indiquez que « tout excédent au delà de l'obligation de service de 24 heures donnera lieu à une récupération […] dont la date sera arrêtée en concertation avec l'inspecteur de l'éducation nationale en fonction des besoins de remplacement. »

La note de service ministérielle que vous citée en objet (n°2014-135 du 10 septembre 2014) et le décret n°2014-942 du 20 août 2014 précise de plus que « les modalités de mise en œuvre du dispositif des périodes de récupération sont arrêtées après avis du comité technique spécial départemental » et que « l''autorité académique définit le calendrier des temps de récupération dans l'intérêt du service et après consultation de l'agent ».

Nous demandons en conséquence que ce comité technique se tienne le plus rapidement possible, et qu'il examine également les heures de services des enseignants sur poste fractionné, comme cela est également prévu.

Nous demandons également que les enseignants concernés soient consultés comme cela est précisé dans le décret.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations respectueuses.

Catherine BRUNA, secrétaire départementale